Mardi 18 mai 2021

P9_TA(2021)0217

Nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des marchés financiers — candidate: Natasha Cazenave

Décision du Parlement européen du 18 mai 2021 sur la proposition de nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des marchés financiers (N9-0005/2021 — C9-0114/2021 — 2021/0900(NLE))

(Approbation)

(2022/C 15/25)

Le Parlement européen,

— vu la proposition du conseil des autorités de surveillance de l'Autorité européenne des marchés financiers du 12 mars 2021 (C9-0114/2021),

— vu l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), modifiant la décision nº 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/77/CE de la Commission ([1]),

— vu sa résolution du 14 mars 2019 sur l'équilibre hommes-femmes dans les nominations dans le domaine des affaires économiques et monétaires de l'UE ([2]),

— vu sa résolution du 16 janvier 2020 sur les institutions et organes de l'Union économique et monétaire: éviter les conflits d'intérêts dans l'après-mandat ([3]),

— vu l'article 131 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A9-0137/2021),

A. considérant que le mandat de l'actuelle directrice exécutive de l'Autorité européenne des marchés financiers prend fin le 29 mai 2021;

B. considérant que, le 12 mars 2021, le conseil des autorités de surveillance de l'Autorité européenne des marchés financiers a proposé, dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte, de nommer Natasha Cazenave en tant que directrice exécutive pour un mandat de cinq ans, conformément à l'article 51, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) nº 1095/2010;

C. considérant que, le 22 avril 2021, la commission des affaires économiques et monétaires a procédé à une audition de Natasha Cazenave, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. approuve la nomination de Natasha Cazenave en tant que directrice exécutive de l'Autorité européenne des marchés financiers;

2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil, à la Commission, à l'Autorité européenne des marchés financiers ainsi qu'aux gouvernements des États membres.

([1]) JO L 331 du 15.12.2010, p. 84.
([2]) JO C 23 du 21.1.2021, p. 105.
([3]) Textes adoptés de cette date, P9_TA(2020)0017.